

À une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Narcisse MRC des Chenaux, tenue à la salle des conférences du bureau municipal, 353, rue Notre-Dame, Saint-Narcisse, le jeudi 20 octobre 2016 à 19h00, sont présents, le maire monsieur Guy Veillette, mesdames les conseillères Nathalie Jacob et Linda MacCulloch et messieurs les conseillers René Pinard, Denis Chartier et Gilles Gauthier, tous formant quorum sous la présidence du maire.

Monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, est aussi présent. Cette séance est convoquée par monsieur Guy Veillette, maire, conformément aux dispositions du code municipal.

Monsieur Guy Veillette, maire, motive l'absence de madame Mireille Paquin qui est absente pour des raisons personnelles.

Monsieur Guy Veillette, maire, ouvre la séance à 19h00. Il fait la lecture de l'ordre du jour, lequel est annexé à la page 140 du présent procès-verbal.

2016-10-15

Acceptation de la soumission pour la fourniture et la pose de pavage sur la Route du Moulin

ATTENDU que la municipalité a reçu une contribution financière supplémentaire de 16 000\$ dans le cadre de l'Aide à l'amélioration routier municipal;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Narcisse doit faire réaliser les travaux cette année;

ATTENDU que les travaux de pavage seront réalisés sur la Route du Moulin;

ATTENDU la demande de prix gré à gré, à, Eurovia Québec construction inc. et à Pagé Construction, division de Sintra inc.;

ATTENDU le prix soumis par Eurovia Québec construction inc. au montant de 105,20\$/t.m., taxes en sus, et le prix soumis par Pagé Construction, division de Sintra inc. au montant de 86,00\$/t.m., taxes en sus;

ATTENDU que le prix soumis par Pagé Construction, division de Sintra inc. était le plus bas;

ATTENDU que les travaux seront réalisés en resurfaçage et au cours du mois d'octobre 2016;

À CES CAUSES, il est proposé par madame Linda MacCulloch, Appuyé par monsieur Gilles Gauthier
Et résolu :

QUE le conseil accepte le montant de 86,00\$/t.m., taxes en sus, fournis par Pagé Construction, division de Sintra inc. pour la fourniture et la pose d'environ 240 tonnes métriques de béton bitumineux sur la Route du Moulin.

Adoptée à l'unanimité.

(PROGRAMME)

2016-10-16

Programme du transfert d'une partie de la taxe d'accise sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ 2014-2018), approbation de notre programmation de travaux, modification de la résolution 2016-10-07 par l'ajout d'un article

ATTENDU que la municipalité de Saint-Narcisse a pris connaissance du guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014-2018 ;

ATTENDU que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur René Pinard,
Appuyée par madame Nathalie Jacob
Et résolu :

QUE la municipalité de Saint-Narcisse s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle dans le cadre du programme TECQ 2014-2018 ;

QUE la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmé dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

QUE la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme ;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution;

QUE la programmation de travaux adoptée par la présente résolution et tous les autres documents exigés par le Ministère, en vue de recevoir la contribution gouvernementale dans le cadre du programme TECQ 2014-2018, soient annexés à la présente résolution et à la page 142 du présent procès-verbal pour faire partie des présentes comme s'ils étaient ici au long reproduits.

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

Adoptée à l'unanimité.

2016-10-17

Programme Réhabilitation du réseau routier local, volet accélération des investissements du réseau routier local (AIRRL);

ATTENDU que les membres du conseil de la municipalité de Saint-Narcisse ont pris connaissance des modalités d'application du volet, Accélération des investissements sur le réseau routier local;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Narcisse désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec (MTQ) pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local;

(À CES CAUSES)

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Denis Chartier,
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier
Et résolu :

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Narcisse autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet AIRRL.

Adoptée à l'unanimité.

Période de questions

- Aucune question.

2016-10-18

Clôture de l'assemblée

ATTENDU que l'ordre du jour est épuisé ;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur René Pinard,
Appuyé par monsieur Denis Chartier
Et résolu :

La clôture de l'assemblée à 19h39.

Adoptée à l'unanimité.

Guy Veillette, maire

Stéphane Bourassa,
Directeur général